

Le document doit être rempli pour toute absence aux cours professionnels. L'excuse est acceptée uniquement si ce formulaire est signé par le responsable dans l'entreprise formatrice.

Toutes les absences doivent être justifiées dans un délai de 30 jours. L'excuse peut être déposée au secrétariat ou envoyée par mail à l'adresse : **secretariat.epm@vd.ch**

En cas de test manqué, le rattrapage sera effectué que si l'absence est justifiée.

La date de la session de rattrapage pouvant tomber dans le délai des 30 jours, le justificatif devra parvenir au secrétariat le jour du rattrapage avant 12h00 comme dernier délai. Dans le cas contraire, ou si le délai de 30 jours est dépassé, la note de 1 sera attribuée au test concerné.

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Profession : ..... Jour de cours : .....

Date de l'absence aux cours (1 feuille par date) : .....

**Motif de l'excuse :**

.....  
.....

Date : ..... Signature de l'élève : .....

Signature du/de la représentant·e légal·e si l'élève est mineur·e : .....

**Pour accord :**

Nom de l'entreprise formatrice : .....

Nom, prénom du/de la responsable : .....

Sceau et signature : .....

(par sa signature, le/la responsable de l'entreprise formatrice certifie qu'il/elle est d'accord avec les motifs invoqués par l'apprenti·e pour son absence)

*A remplir par l'école*

OK Lagap-EP

Formulaire reçu le : ..... Préavis :  accordé  refusé Visa : .....

Remarque : .....